


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 11/06/2019
Reçu en préfecture le 11/06/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190604-2019_75B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2019

N° 2019-75B

L'an deux mille dix-neuf, 4 juin, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Guchen, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri,

Titulaires absents (3) : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2019-68 du 21.05.2019 portant création d'un poste dans le cadre du dispositif PEC pour intervenir sur 4 communes en remplacement d'un agent en disponibilité.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition de l'agent auprès des 4 communes demandeuses par une convention entre la CCAL et chaque commune à savoir :

Commune d'Aspin-Aure : 7 heures
Commune d'Aulon : 12 heures
Commune de Jézeau : 7 heures
Commune d'Estensan : 2 heures

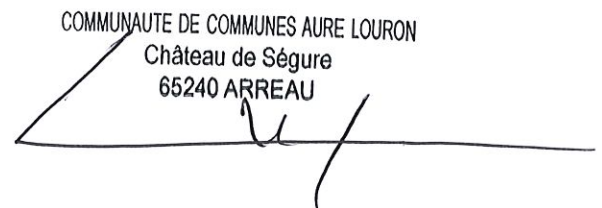
Monsieur le Président propose aux membres du bureau d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU



Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	7
Dont 0 procurations	
Votes pour : 7	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	28 mai 2019

OBJET : Mise à disposition d'un agent de la CC Aure Louron